

NOTE DE PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Didier COCHEREL, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Brigitte de LABARRE, Inès CAZALATELINGE, Marie-Christine AMIRAUX, Mrs Thomas BOURY, Samuel LEGENDRE, Didier COCHEREL, Clément LESCOT, David LEBIGRE, Joris FAUVELLIÈRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Brigitte de LABARRE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ☐ Désignation du secrétaire de séance
- ☐ Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2026
- ☐ Approbation du Compte Financier unique
- ☐ Affectation du résultat
- ☐ Fongibilité
- ☐ BP 2026
- ☐ Commission Municipale
- ☐ Commission Intercommunale
- ☐ Désignation du Correspondant Défense
- ☐ Désignation du Délégué Incendie et secours
- ☐ Désignation du référent Ambrosie et chenilles urticantes
- ☐ Désignation du référent Forêt-Bois
- ☐ Désignation du correspondant Sécurité Routière
- ☐ Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Perche
- ☐ Désignation du délégué CNAS
- ☐ Désignation des délégués au Te61
- ☐ Désignation des délégués au SIAEP du Haut Perche
- ☐ Désignation des membres de la Commission Communale des impôts directs
- ☐ Eglise – Désignation des entreprises

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du vendredi 20 mars 2026

2026-avril-01

Approbation du Compte Financier unique

En introduction, Monsieur le Maire donne l'évolution des produits de fonctionnement (+15.6% en 5 ans), l'évolution des charges de fonctionnement (+15.9% en 5 ans). La situation budgétaire de la commune est bonne.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Madame Dominique RAGOT, maire en 2025 s'étant retirée, Monsieur Didier COCHEREL garde la présidence de la séance.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur le président s'est exécuté du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 39 403.35 € ; Recettes 22 050.36 € ; RAR 35 000€

Fonctionnement : Dépenses 131 532,25 € ; Recettes 181 240,39.€ ;

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame Dominique RAGOT, maire en 2025 étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, approuve le CFU 2025.

2026-avril-02**Affectation du résultat**

Le CONSEIL MUNICIPAL		
réuni sous la présidence de M.		
a vu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2025		
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025		
Constatant que le compte administratif présente :		
X un excédent de fonctionnement de		306 031,94 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:		
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	49 708,14
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	256 323,80
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	306 031,94
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	4 506,58
excédent (excédent de financement)	+	0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	35 000,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		39 506,58
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....		39 506,58
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		266 525,36
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)		
		0,00 €

2026-avril-03**Fongibilité**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du référentiel M57, les règles budgétaires sont assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire avec notamment la fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

2026-avril-04

BP 2026

Arrivée de Samuel LEGENDRE et Joris FAUVELLIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2026.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux de se prononcer sur ce budget.

Après délibération, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif principal 2026, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement :

Fonctionnement :

☒ Dépenses : 435 852.36 €
☒ Recettes : 435 852.36 €

Investissement :

☒ Dépenses : 441 594.39 €
☒ Recettes : 441 594.39 €

2026-avril-05

Commission Municipale

Monsieur le Maire propose de faire six commissions se répartissant de la façon suivante :

- ☒ Commission 1 : Finances-Budget-Personnes-Sécurité
- ☒ Commission 2 : Travaux – Voirie – Urbanisme – Eaux – Déchets – Environnement
- ☒ Commission 3 : Communication – Petit Journal – Newsletter – site Web
- ☒ Commission 4 : Culture – Patrimoine – Eglise – Cimetière
- ☒ Commission 5 : Education – Aînés – Jeunesse – Scolarité – Sivos
- ☒ Commission 6 : Animation – Association – Jumelage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces 6 commissions.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner dans les différentes commissions.

Les commissions sont composées de la façon suivante :

- ☐ Commission 1 : Didier COCHEREL, Clément LESCOT, Thomas BOURY, Marie-Christine AMIRAUX
- ☐ Commission 2 : Didier COCHEREL, Clément LESCOT, Samuel LEGENDRE, Joris FAUVELLIERE, Brigitte de LABARRE
- ☐ Commission 3 : Didier COCHEREL, Clément LESCOT, Marie-Christine AMIRAUX, Thomas BOURY, Inès CAZALA-TELINGE
- ☐ Commission 4 : Didier COCHEREL, Dominique RAGOT, Brigitte de LABARRE, Inès CAZALA-TELINGE
- ☐ Commission 5 : Didier COCHEREL, Dominique RAGOT, David LEBIGRE, Brigitte de LABARRE, Samuel LEGENDRE, Elizabeth DEZECACHE
- ☐ Commission 6 : Didier COCHEREL, Dominique RAGOT, Brigitte de LABARRE, Clément LESCOT

Après discussion, le conseil municipal valide les commissions communales.

Informations

Commission Intercommunale

Monsieur le Maire fait un bilan de la réunion informelle de la Communauté de communes qui s'est déroulée la semaine dernière.

Il annonce que 10 commissions devraient être votées lors du conseil communautaire du 9 avril.

Monsieur le Maire propose de valider les titulaires des commissions communautaires lors du prochain conseil.

2026-avril-06

Désignation du Correspondant Défense

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, qu'en raison des élections municipales 2026, il doit être procédé à l'élection du délégué à la Défense.

IL propose aux Conseillers d'élire le délégué communal à la Défense

Didier COCHEREL a été proclamé délégué communal à la Défense.

2026-avril-07

Désignation du Délégué Incendie et secours

Monsieur le Maire rappelle que les communes qui ne disposent pas d'adjoint ou d'un Conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile doivent désigner un Conseiller Municipal correspondant l'incendie et secours. Il devra sensibiliser le conseil Municipal et les habitants aux sujets relatifs à la sécurité civile.

Clément LESCOT se porte candidat.

Le Conseil Municipal désigne Clément LESCOT en tant que correspondant incendie et secours.

2026-avril-08

Désignation du référent Ambroisie et chenille urticantes

Monsieur le Maire lit le courrier reçu de la part de l'ARS et du Préfet de l'Orne qui demande la désignation d'un référent.

Monsieur le Maire rappelle qu'un référent doit être désigné pour lutter contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine à la demande de l'ARS et du Préfet de l'Orne.

Le Conseil Municipal désigne Samuel LEGENDRE Référent.

2026-avril-09

Désignation du référent Forêt-Bois

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les communes doivent désigner un élu référent forêt-bois au sein du conseil municipal qui sera le représentant et l'interlocuteur auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie.

Après délibération, le Conseil municipal, à :

DECIDE de nommer David LEBIGRE élu référent forêt-bois.

2026-avril-10

Désignation du correspondant Sécurité Routière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les communes doivent désigner un correspondant sécurité routière.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE de nommer Brigitte de LABARRE, correspondant sécurité routière.

2026-avril-11

Désignation des Délégués au Parc Naturel Régional du Perche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, qu'en raison des élections municipales du 15 mars 2026, il doit être procédé à l'élection des délégués au Comité syndical du Parc Naturel Régional du Perche (PNRP). Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après avoir délibéré et voté,

☑ Ont été élues pour le comité syndical :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Elisabeth DEZECACHE	Marie-Christine AMIRAUX
Adresse : 8 FRENAY 61380 STE CERONNE LES MORTAGNE	Adresse : 8 BEAUROUSSEL 61380 STE CERONNE LES MORTAGNE
Téléphone : 06 86 82 02 96	Téléphone : 06 83 42 44 96
E-mail : elizabethdezecache@orange.fr	E-mail : ll.marie@wanadoo.fr
Date de naissance : 05/06/1966	Date de naissance : 31/05/1961

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'informer le Président du Parc Naturel Régional du Perche.

2026-avril-13

Désignation du délégué CNAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire ce délégué.

Après en avoir délibéré et voté,

A été élue pour le CNAS :

Délégué élu
Inès CAZALA-TELINGE
Adresse : 2 La chapelle de Poix 61380 STE CERONNE LES MORTAGNE
Téléphone : 06 10 15 44 31
E-mail : ines.cazalatelinge@gmail.com

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'informer le Président du CNAS.

2026-avril-14

Désignation des délégués au Te61

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-8,

Vu les statuts du Territoire d'énergie Orne,

Monsieur le Maire expose que, suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la collectivité à la commission locale à laquelle appartient la commune

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Thomas BOURY	Dominique RAGOT
Adresse : 3 More 61380 STE CERONNE LES MORTAGNE	Adresse : 1 Le Moulin de Romigny 61380 STE CERONNE LES MORTAGNE
Téléphone : 06 13 80 72 12	Téléphone : 06 07 57 93 01
E-mail : Thomas.boury@alumni.grenoble-inp.fr	E-mail : Dominique.ragot273@orange.fr
Date de naissance : 03/07/1976	Date de naissance : 25/05/1954

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du TE61.

2026-avril-15

Désignation des délégués au SIAEP du Haut Perche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, que suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant au SIAEP du Haut Perche.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré et voté,

Ont été élues pour le SIAEP du Haut Perche :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Clément LESCOT	David LEBIGRE
Adresse : 1 La Gilberdière 61380 STE CERONNE LES MORTAGNE	Adresse : 4 La Mare Morel 61380 STE CERONNE LES MORTAGNE
Téléphone : 06 23 11 88 84	Téléphone : 06 27 47 25 97
E-mail : Clement.lescot@gmail.com	E-mail : David.lebigre@outlook.fr

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'informer le Président du SIAEP du Haut Perche.

Informations

**Désignation des membres de la Commission
Communale des impôts directs**

Le Conseil Municipal doit proposer 24 noms de personnes pouvant faire partie de la Commission Communale des impôts directs.

La décision sera prise lors du prochain conseil

2026-avril-16

Eglise – Désignation des entreprises

Considérant le lancement de la consultation du marché alloti de travaux en janvier dernier (publication au journal d'annonces légales, mise en ligne du DCE (dossier de consultation des entreprises) sur la plateforme de dématérialisation MEDIALEX, le retour des offres fixé au 02 mars 2026.

Considérant l'analyse des offres, la négociation technique et financière menée avec l'ensemble des entreprises

Rappel du phasage :

Tranche unique de 9 mois de travaux période de préparation incluse.

RAPPEL des estimations :

233 785,00 € HT (base) et 254 199,00 € HT (base + PSE 1 à 4)

Lot n°01 - Maçonnerie / Pierre de taille / Echafaudages / Divers : **197 735,00€ HT en base**

Lot n°02 – Menuiserie : **25 250,00€ HT en base**

Lot n°03 – Couverture : **12 200,00€ HT en base**

Rappel des PSE :

1 **PSE n°1** : Réfection des enduits du pignon Sud. *Lot n°1 : Installations de chantier – Maçonnerie / Pierre de taille.*

2 **PSE n°2** : Réfection des enduits du pignon Nord. *Lot n°1 : Installations de chantier – Maçonnerie / Pierre de taille.*

3 **PSE n°3** : Augmentation des quantités de pierre à remplacer. *Lot n°1 : Installations de chantier – Maçonnerie / Pierre de taille.*

4 **PSE n°4** : Accès au comble depuis le clocher, mise en place d'une "porte" chêne, équivalent à une porte pare-flamme. *Lot n°2 : Menuiserie.*

5

La Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

Désigne les entreprises suivantes :

Lot 1 Installation de chantier- maçonnerie- pierre de taille à l'entreprise PIERRE ET PATRIMOINE pour un montant global base et PSE à 204 305.45 € HT

Lot 2 Menuiserie à l'entreprise CRUARD MENUISERIE pour un montant global de base et PSE à 26 584.74€ HT

Lot 3 Couverture à l'entreprise BEQUET pour un montant global de base à 17 194.74€ HT

Soit un global de travaux de base et PSE à 248 084.93€ HT soit 297 701.92€ ttc

S'ajoutent les honoraires suivants :

Moe : 15 529.80€ HT en suivi de chantier

CSPS : 2 330,00€ HT

SOIT UNE OPERATION GENERALE COMPLETE TOUTES DEPENSES HT : 265 944.73€

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subvention au taux le plus élevé possible, notamment auprès des services de l'Etat DSIL/DETR, DRAC, au Département 61, à la Région.

Questions diverses

- ☒ Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont eu des retours sur la lettre aux habitants.
- ☒ Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion pour la constitution d'un comité de jumelage avec Corneilhan est prévue lundi 13 avril à 18h30
- ☒ Monsieur le Maire évoque avec le conseil municipal la question du comité des fêtes. En effet, avec le comité des fêtes de St Hilaire, le comité des fêtes de Ste Céronne doit organiser une journée conviviale au mois de mai et la fête communale de St Hilaire début juillet. Plusieurs conseillers demandent à réfléchir pour prendre des responsabilités au niveau de l'association. Une assemblée générale sera programmée dans les prochaines semaines.
- ☒ Monsieur le Maire dit s'être entretenu avec Thomas BOURY concernant le site internet de la commune ainsi que sur des améliorations qui pourrait être apportées au niveau numérique. Ce point sera évoqué à nouveau avec la commission en charge de la communication.
- ☒ Le repas des anciens ou des aînés se déroulera le 10 mai prochain. Le traiteur retenu est Nadine CORMIER de SOLIGNY LA TRAPPE. Les invitations seront envoyées dans la semaine.
- ☒ Comme évoqué dans la lettre aux habitants, une réunion publique sera organisée. Monsieur le Maire propose 3 dates. La date retenue est le 6 juin. Lors de cette réunion, des points seront évoqués avec les habitants comme par exemple la présentation de l'équipe ou encore le rappel de notre programme. Les habitants pourront également évoquer leurs desideratas, leurs remarques ou encore leurs mécontentements.
- ☒ Un calendrier des dates importantes pour le conseil a été distribué à chaque membres.

Fin de conseil : 21h30

Didier COCHEREL, Maire		Brigitte de LABARRE, Secrétaire de séance	
---------------------------	--	--	--

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Liste des délibérations

<u>N° Délibération</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Etat</u>
2026-avril-01	Approbation du Compte Financier unique	ACCEPTÉ
2026-avril-02	Affectation du résultat	ACCEPTÉ
2026-avril-03	Fongibilité	ACCEPTÉ
2026-avril-04	BP2026	ACCEPTÉ
2026-avril-05	Commissions communales	ACCEPTÉ
2026-avril-06	Désignation du correspondant Défense	ACCEPTÉ
2026-avril-07	Désignation du délégué Incendie et secours	ACCEPTÉ
2026-avril-08	Désignation du référent Ambrosie et chenilles urticantes	ACCEPTÉ
2026-avril-09	Désignation du référent Forêt-Bois	ACCEPTÉ
2026-avril-10	Désignation du correspondant sécurité routière	ACCEPTÉ

2026-avril-11	Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Perche	ACCEPTÉ
2026-avril-13	Désignation du délégué au CNAS	ACCEPTÉ
2026-avril-14	Désignation des délégués au Te61	ACCEPTÉ
2026-avril-15	Désignation des délégués au SIAEP du Haut Perche	ACCEPTÉ
2026-avril-16	Eglise – Désignation des entreprises	ACCEPTÉ